

ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEISSET MONTREDON MOUSSAN NARBONNE NEVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORTEL-DES-CORBIERES PORT-LA-NOUVELLE POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIERES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIERE SALLELES D'AUDE SALLES D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN

Rapport de **P**résentation *1.0 Résumé non technique*



*SCOT approuvé par délibération
du 16 janvier 2020*

Sommaire

Préambule

Le rôle du rapport de présentation 3

Introduction 4

Le territoire de la révision du SCoT du Grand Narbonne 4

La composition du dossier de SCoT..... 4

I. Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement5

Quelques grands chiffres, caractéristiques et tendances clés du territoire5

Le fonctionnement du territoire.....7

Etat Initial de l'Environnement..... 10

II. Prospective 19

Les enjeux et opportunités sur le long terme du Grand Narbonne 19

Prospectives et les exigences du projet territorial..... 20

III. Le projet de territoire choisi à horizon 20 ans : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) 22

IV. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) traduction réglementaire du projet..... 25

V. Articulation du SCoT avec les autres plan et programmes . 28

VI. Analyse de la consommation d'espace 30

Evolution de l'occupation du sol et bilan de la consommation d'espace..... 30

Objectifs de limitation de la consommation d'espace et programmation du SCoT 30

VII. Evaluation environnementale 32

Résumé des incidences du DOO..... 33

Résumé des mesures visant à éviter, réduire, compenser les incidences notables sur l'environnement..... 33

VII. Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT 35

LE ROLE DU RAPPORT DE PRESENTATION

Le Code de l'urbanisme, dans sa version actuelle, définit précisément le contenu du rapport de présentation du SCoT. Cette définition résulte des différentes évolutions législatives, nommées ci-après :

- de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000,
- de la Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II »,
- de la Loi pour l'Accès à un Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014,
- de la Loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte du 17 août 2015,
- de la Loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016,

Cette définition, décrite par l'article L. 141-3 du Code de l'urbanisme, a été finalisée dans le cadre de l'Ordonnance n°2015-1774 du 23 septembre 2015 et modifiée par la Loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016.

Ainsi, l'Article L. 141-3 :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes. Il prend en compte la localisation des structures et équipements touristiques existants, les besoins globaux en matière d'immobilier de loisir, la maîtrise des flux de personnes, les objectifs de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que les objectifs de protection contre les risques naturels.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte.»

INTRODUCTION

Le territoire de la révision du SCoT du Grand Narbonne

La révision du SCoT couvre l'intégralité de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne dans son nouveau périmètre élargi : en 2011 puis en 2012 elle a intégré successivement les communes de Port-la-Nouvelle et Ginestas, puis la Communauté de Communes du Canal du Midi en Sud Minervois et la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée.

Ce nouveau Schéma de Cohérence Territoriale révisé un premier SCoT adopté en 2006 réalisé par le SYCOT qui définissait un périmètre composé de 40 communes réparties dans 3 intercommunalités :

- La Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervois (12 communes)
- La Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise (18 communes)
- La Communauté de Communes Corbières en Méditerranée (10 communes)

La composition du dossier de SCoT

Le dossier de SCoT se compose :

- D'un rapport de présentation qui analyse le territoire, retrace les réflexions prospectives, explique les choix du projet, évalue ses incidences sur l'environnement, explique l'articulation du SCoT avec les autres documents et justifie la consommation d'espace ;
- D'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les grandes orientations du projet de territoire à 20 ans ;
- D'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui traduit réglementairement le PADD et dont les objectifs s'appliquent en compatibilité aux documents locaux d'urbanisme notamment (PLUI...)

I. DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Quelques grands chiffres, caractéristiques et tendances clés du territoire

- **37 communes dans lesquelles vivent plus de 126 000 habitants** (2015) pour environ 48 900 emplois.
- **Un territoire atypique et multiple** : autour du pôle urbain et économique de Narbonne, un espace rural dynamique et agricole et un littoral attractif ponctué d'importantes stations touristiques.
- **Un territoire de proximité accessible inséré dans les grands flux** : le caractère stratégique du positionnement du Grand Narbonne est hérité du passage l'antique Via Domitia, couloir de circulation liant l'Espagne et l'Italie aujourd'hui N113, N94 et A9, mais également de son rôle d'articulation vers Toulouse et Bordeaux. Le territoire bénéficie également d'une ouverture sur la Méditerranée par le port de Port-la-Nouvelle faisant l'objet d'un important projet d'extension.
- **Une alliance de paysages insolites et variés** : vignobles, vastes étangs salés, massifs des Corbières ou de la Clape, canal du Midi et canal de la Robine, frange littorales. Le territoire se situe à la convergence de différentes entités qui dialoguent en son sein. Le territoire est concerné par 11 périmètres de protection et de gestion de la biodiversité, dont le PNR de la Narbonnaise qui couvre tout ou en partie 15 communes du Grand Narbonne.
- La **viticulture** marque les paysages du Grand Narbonne puisque la vigne est présente sur **19 600 hectares, 9 exploitations sur 10** sont orientées vers la production de raisons et le territoire compte 5 AOP (Corbières, Fitou, Minervois, Clape, Languedoc Quartouze) et 7 IGP. La criée de Port-la-Nouvelle est au 2^{ème} rang des criées en Méditerranée française et le territoire compte trois zones conchylicoles reconnues.
- **Une croissance démographique très affirmée essentiellement portée par le solde migratoire**. Entre 2010 et 2015, la population du territoire s'est accrue de 6 000 habitants, soit 1 200 habitants par an, pratiquement uniquement par apport migratoire.
- **Le Grand Narbonne accueille plus de la moitié des emplois de l'Aude** (36% des emplois pour 36% de la population), **et Narbonne concentre 64% des emplois de la communauté d'agglomération**. La croissance a été très dynamique entre 1999 et 2010 mais connaît un ralentissement après la crise de 2008 sans pour autant diminuer (+ 0,3% en moyenne par an, soit +692 emplois).

La résilience du territoire peut être attribuée à la complémentarité entre les différents secteurs : économie de cœur d'agglomération tournée vers le commerce et les services non marchands, économie littorale prenant appui sur le tourisme et les villages des Corbières et du Minervois tournés vers l'agriculture

- **111 946 logements en 2015**, soit une offre de logements suffisante pour accueillir la population aujourd'hui mais un rythme de construction à intensifier.

Chiffres clés en 2015 :

Territoire :

- 37 communes, 930 km²

Démographie :

- 126 000 habitants en 2015, + 6 000 entre 2010 et 2015 (+ 1% par an en moyenne)
- Une population âgée, indice de jeunesse de 0,87
- 2,1 personnes par ménage

Habitat :

- 111 946 logements en 2015, dont 53,3% de résidences principales (59 649), 5,9% de logements vacants (6 639) et 40,8% de résidences secondaires (45 657)
- 61% des résidences principales sont des maisons.
- 7 411 logements locatifs sociaux, soit 12,4% des résidences principales, concentrés à Narbonne (80% des logements sociaux du territoire)
- 11 522 logements commencés entre 2006 et 2016 ;
- Afin de maintenir le niveau de population, 390 logements par an sont nécessaires, le niveau de construction est donc suffisant aujourd'hui.

Commerce :

- 5 692 emplois dans les services de proximité et 4 468 emplois dans le secteur de la distribution, soit au total 25% des emplois du territoire en 2015
- Une offre en grandes et moyennes surfaces de près de 141 200 m² de surface de vente en 2017, dont 77% sont localisés dans la commune de Narbonne.

Equipements et services

- 5 828 équipements en 2017, soit une densité de 45,9 équipements pour 1 000 habitants (41 en Occitanie et 42 dans l'Aude).
- Une offre d'équipements qui répond avant tout aux besoins quotidiens (77% de l'offre globale en équipements de proximités)

Infrastructures et mobilités

- Un positionnement central en Méditerranée et une bonne accessibilité : A9, N94 et N113 et un maillage de lignes urbaines et interurbaines.
- Une ouverture sur la Méditerranée avec notamment le port de Port-la-Nouvelle

Emploi :

- 48 825 emplois en 2015, en augmentation continue depuis 1975 mais une stabilisation à partir de 2010.
- Une activité économique principalement tournée vers les services à plus de 70%, mais une agriculture qui résiste, notamment dans le Minervois et les Corbières.

Niveau d'activité :

- Un taux d'activité des 15-64 ans de 70,7% (en augmentation) et 52 905 actifs en 2015.
- Un taux d'emploi des 15-65 ans de 56%, en légère augmentation (42 195 actifs occupés), mais plus faible que le taux moyen en Aude et en Occitanie (58% et 61%)
- Un taux de chômage des 15-64 ans de 20,2% en 2015 (10 710 chômeurs), en augmentation depuis 2010 (16,6%) et supérieur aux taux observés dans l'Aude (19%) et en Occitanie (15,5%)

Indicateurs sociaux :

- Une population active occupée principalement composée d'employés (32%) mais également 21% d'ouvriers.

Le fonctionnement du territoire

Les grandes caractéristiques et tendances d'évolution du territoire font émerger la question de la lisibilité économique du Grand Narbonne et de la cohérence du développement des différents espaces qui le composent pour construire un projet de territoire sur le long terme, autour de l'identité Narbonnaise.

Le diagnostic du SCoT révèle que la variété de paysages, d'espaces naturels et d'ambiances urbaines sont un atout pour l'attractivité de ce territoire, afin de construire des complémentarités et faire du Grand Narbonne un territoire identifié par tous pour la qualité de son cadre de vie. L'équilibre fragile du territoire implique une organisation de la croissance future en améliorant les capacités de gestion et de renouvellement des ressources du territoire. Le Grand Narbonne est un territoire en mutation qui explore de nouvelles pistes de développement dans une vision prospective, adaptable et stratégique.

- **Un territoire très attractif mais confronté à l'accentuation de la rareté foncière en parallèle d'une déprise de certains centres anciens**

Le Grand Narbonne est un territoire attractif qui a accueilli 6 000 habitants supplémentaires entre 2010 et 2015, soit une augmentation de 5% de la population depuis 2010. L'augmentation de la population a notamment été très forte entre 1999 et 2010, avec une augmentation de 20% de la population durant cette décennie, répartie sur l'ensemble des communes et un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 1,9 %. Ce taux reste positif mais le rythme a ralenti pour se stabiliser à 1% par an entre 2010 et 2015.

Aujourd'hui, la croissance reste forte sur le littoral, mais également dans les pôles secondaires rétro-littoraux qui ont plus de disponibilités foncières. En revanche, certaines communes montrent plus de difficultés, visibles à la déprise notamment commerciale de certains centres anciens et villages et à une reprise plus faible des exploitations agricoles. Dans ce contexte, redynamiser les centres est un enjeu primordial auquel le SCoT doit répondre dans son projet stratégique.

La rareté foncière augmente sur le Grand Narbonne, ce qui peut être un frein à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie des résidents, sans oublier les bi-résidents, le Grand Narbonne comptant 40% de résidences secondaires et la pression touristique en saison est forte. Une pression foncière qui existe donc et qui nécessite d'explorer de nouvelles façons de se développer, de privilégier la qualité des aménagements et des espaces, de préserver en somme ce qui fait la renommée du territoire.

Il est ainsi nécessaire de développer les complémentarités entre les pôles du territoire, et de valoriser l'ensemble des espaces avec leurs spécificités et leurs qualités sans empiéter sur les espaces naturels remarquables du Grand Narbonne.

- **Un territoire « moteur » et résilient, qui affirme la lisibilité de son économique**

Si le territoire est très attractif, cette attractivité est en revanche très ciblée, les arrivants sont principalement composés d'actifs mais montrent également une proportion significative de personnes sans emplois. Le territoire présente un différentiel important entre son taux d'emploi et son taux d'activité qui peut montrer une fragilité sociale, d'où l'importance de permettre un bon fonctionnement économique global du territoire dans un contexte national moins dynamique.

Le projet de territoire Grand Narbonne 2030 affirme un objectif de structuration des filières économiques d'excellence du territoire pour dynamiser la création d'emploi. Cette démarche reprise dans le projet d'aménagement du SCoT vise à démarquer le territoire en constituant des filières

spécifiques complètes, dès la formation, pour consolider des savoir-faire et produire de la valeur ajoutée du territoire, notamment un développement industriel de niche sur des segments innovants.

Le potentiel existe, surtout que le Grand Narbonne base son développement sur les nombreuses ressources disponibles sur le territoire. Ces filières, loin d'être hors-sol, s'appuient en outre sur de nombreux projets sur l'ensemble des communes et des segments existants : c'est le cas notamment de la filière « Glisse et Vent » mais aussi de la filière « Vigne et vin » entre autres.

En outre, la structuration de ces filières variées permet de proposer une stratégie de développement économique qui s'appuie sur les atouts de l'ensemble des communes et des différents espaces. Si le pôle de Narbonne est le moteur économique du territoire et concentre les emplois, notamment dans les fonctions supérieures, la présence de pôles d'emplois secondaires irrigue le territoire et structure les espaces de vie et espaces économiques locaux. La variété de ces espaces leur donne également des spécificités économiques : l'agriculture dans le Minervois, le tourisme balnéaire sur les stations des communes du littoral, ces deux filières étant par exemple complémentaires pour la construction d'une destination touristique globale sur l'ensemble du Grand Narbonne.

La structuration des filières économiques participe à un enjeu de lisibilité forte pour les acteurs économiques : ces filières se répondent entre elles et sont nombreuses. La complémentarité des secteurs d'activité a permis au territoire de mieux résister à la crise.

- **Un territoire d'accueil : adapter et organiser le développement résidentiel**

La stratégie de développement résidentiel du Grand Narbonne doit être organisée afin de pouvoir répondre à l'afflux de population de façon qualitative et pouvoir accueillir une diversité de ménages, sur l'ensemble de son territoire, sans augmenter le rythme d'artificialisation des sols, alors que les paysages méditerranéens et agricoles sont le fondement de son identité et de son attractivité.

Le Grand Narbonne propose aujourd'hui suffisamment de logements pour maintenir la population sur le territoire et absorber aujourd'hui le volume des nouvelles populations. Néanmoins en raison des crises successives, le rythme de logements construits lors de la dernière période a faibli. Ce rythme doit reprendre, mais il est important de s'adapter en respectant une armature urbaine qui valorise chaque commune et qui permet un développement à la hauteur du potentiel narbonnais tout en protégeant les paysages et ressources naturelles. .

En outre si les logements sont en nombre suffisants, ils ne sont pas forcément adaptés aux nouvelles façons d'habiter et aux ménages qui s'installent, en termes de typologie notamment. Un développement résidentiel apaisé nécessite également des équipements de qualité : Le Grand Narbonne en est doté en nombre, sans compter les nombreux patrimoines ouverts au public qui composent le territoire. L'échelle intercommunale est l'occasion de développer les mutualisations des équipements, et la structuration du territoire autour de ceux-ci.

La Mission Centres Anciens menée par le Grand Narbonne a également montré les possibilités importantes de reconversion de logements vacants et d'anciens espaces atypiques, qui visent à revitaliser les centres, en menant de façon concomitante des actions sur les aménités et le commerce de proximité. Le Grand Narbonne pourra ainsi proposer à terme une offre diversifiée et accessible à tous.

- **Un territoire en mouvement : un équilibre à trouver entre développement et protection des ressources naturelles du territoire**

Le Grand Narbonne est un territoire qui présente une exceptionnelle mosaïque environnementale et paysagère, qui renforce son identité méditerranéenne. Pas moins de 11 périmètres de protection des espaces s'appliquent sur ce territoire, qui accueille notamment une importante partie du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise (sur 15 communes).

Le territoire est ainsi foncièrement contraint. L'augmentation massive de la population depuis les années 1990 a occasionné une artificialisation forte des sols, et une diminution des espaces agricoles, dans un contexte où la filière viticole était en crise.

Les communes du Grand Narbonne, conscientes de l'importance de ses espaces naturels et agricoles, et que le cadre de vie attractif doit être protégé, montrent des préoccupations face à l'extension urbaine, notamment commerciale et à la qualité des aménagements économiques et commerciaux. L'enjeu qui apparaît alors est celui de la revalorisation des centres-villes et d'amélioration de l'existant, pour un aménagement qualitatif et une meilleure intégration paysagère.

Les communes du Grand Narbonne essaient depuis longtemps de combiner protection des ressources et valorisation de ces dernières, par une agriculture raisonnée, notamment une viticulture de qualité, mais également la résilience face aux changements climatiques dans un territoire soumis aux risques et aléas climatiques, notamment aux inondations. Le développement de la filière glisse et du tourisme doit également se conjuguer avec une protection forte du littoral, qui implique ainsi une réflexion innovante sur les modalités d'accès aux plages.

Etat Initial de l'Environnement

Les paysages et le patrimoine

■ **Des paysages contrastés de qualité et une richesse patrimoniale exceptionnelle**

La mosaïque de paysages du territoire du Grand Narbonne, rassemble des milieux emblématiques : les garrigues, les massifs (Fontfroide, Corbières, Minervois, massif de la Clape), les plaines agricoles et viticoles, les rivières et fleuves (Aude, Cesse, Berre...), le littoral et son complexe lagunaire... Cette mosaïque paysagère est porteuse de multiples valeurs esthétiques et culturelles et de richesses économiques ; elle est vectrice d'une image de marque pour le territoire, caractérisée par l'imbrication entre terre et mer, et par une grande diversité d'ambiances et de milieux naturels. De plus, la richesse et la diversité des paysages sont également un support privilégié de biodiversité.

En termes de patrimoine, le territoire comporte près de 100 monuments historiques, dont 64 sont situés sur la commune de Narbonne. Certaines communes ont mis en place des démarches visant à protéger leur qualité urbaine et architecturale : Site Patrimonial Remarquable (ex-AVAP) à Bages et Leucate ; Secteur sauvegardé de la ville de Narbonne sur 73 ha.

Le territoire dispose également d'un riche petit patrimoine rural qui constitue un héritage historique fragile à préserver (patrimoine lié à l'eau, à l'exploitation des salins, patrimoine agro-pastoral avec la présence de capitelles et de murets de pierres sèches qui parsèment le paysage etc.) L'occupation ancienne du territoire se révèle également au travers d'importants chantiers de fouille archéologiques. Sur les 37 communes du territoire du SCoT du Grand Narbonne, 16 sont concernées par des zones dites « de présomption de prescription archéologique » (ZPPA).

Par ailleurs, les développements urbains récents ont donné lieu à plusieurs typologies de communes dont les développements se sont révélés relativement contrastés. En effet, les développements urbains ont été plus ou moins conséquents en fonction des communes, et plus ou moins cohérents vis-à-vis du tissu urbain existant. La pression urbaine accentuée dans les grands pôles urbains, comme à Narbonne, a pu générer des problématiques de qualité des entrées de villes.

ENJEUX – Paysages et Patrimoine

Enjeux liés au développement urbain, économique et touristique

- ◆ Maîtrise de la pression urbaine (lutte contre le mitage et de l'étalement urbain, maintien des coupures urbaines vis-à-vis des espaces naturels)
- ◆ Revitalisation des centres-bourgs (lutte contre la vacance et l'habitat dégradé, ...)
- ◆ Traitement paysager des entrées de ville et routes (végétation, gestion des panneaux publicitaires...)
- ◆ Intégration paysagère des zones d'activités, des bâtiments agricoles, des caves coopératives (implantation, matériaux, abords...)
- ◆ Maîtrise de la fréquentation touristique (stationnements, accueil, sensibilisation du public aux espaces naturels)

Enjeux liés à la valorisation du patrimoine

- ◆ Préservation des silhouettes villageoises et de leurs caractéristiques architecturales (formes urbaines, matériaux...)
- ◆ Valorisation des abords du Canal du Midi, Canal de la Robine et des cours d'eau (traitement des berges, cheminements...)
- ◆ Valorisation du patrimoine villageois, historique et culturel (domaines viticoles, patrimoine fortifié, petit patrimoine rural...)
- ◆ Poursuite de l'organisation des pratiques de sports et loisirs de pleine nature et des accès aux milieux naturels

Enjeux liés à la préservation et valorisation des milieux naturels

- ◆ Préservation des paysages agricoles, littoraux, forestiers
- ◆ Mise en valeur des belvédères et points de vue (signalétique, stationnement, organisation des cheminements...)
- ◆ Gestion des friches agricoles
- ◆ Maîtrise de la répartition spatiale des parcs éoliens pour éviter une occupation envahissante des horizons

Les milieux naturels et la biodiversité

- **Une richesse écologique exceptionnelle issue de la mosaïque de milieux ouverts, de milieux forestiers, de zones humides et d'étangs**

Les milieux ouverts de la plaine sont en très grande majorité cultivés (culture dominante : vigne) et donc peu propices à la biodiversité. Sur les reliefs, les milieux ouverts sont constitués par des pelouses et végétations clairsemées sur roche affleurante. Dans le massif des basses Corbières, les paysages sont caractéristiques des collines méditerranéennes avec de vastes ensembles de garrigues, plus ou moins fermés du fait de la régression du pastoralisme. Ces milieux accueillent encore une bonne diversité d'espèces.

Les milieux forestiers sont principalement localisés sur les reliefs : massif de la Clape et des Corbières, situés au nord-est et à l'est du territoire. La Clape est un massif calcaire couvert de garrigues et de bois de pins d'Alep qui abrite plusieurs espèces d'intérêt patrimonial comme la Centaurée de la Clape ou des orchidées comme *Ophrys bombiliflora*. Dans la plaine, les milieux boisés sont essentiellement représentés par les ripisylves et réseaux de haies bocagers résiduels. Des boisements linéaires perdurent le long de certains cours d'eau, et abritent de très nombreuses espèces de milieux aquatiques et humides.

Le territoire comprend également un vaste complexe lagunaire comprenant plus de 5000 ha de plans d'eau et plus de 7000 ha de zones humides périphériques. Au sein du complexe lagunaire, la distribution des espèces est principalement conditionnée par un gradient de salinité qui dépend d'une part des arrivées d'eau douce en provenance du bassin versant, et d'autre part, les arrivées d'eau de mer par les graus. L'une des particularités de ce territoire est que les graus de l'Ayrolle et de La Palme n'ont pas été endigués et sont parmi les derniers à fonctionner de façon naturelle sur le littoral méditerranéen français.

Diverses démarches d'inventaires et de gestion de la biodiversité attestent de la richesse écologique du territoire :

- ◆ Un arrêté préfectoral de protection de biotope
- ◆ 22 sites gérés par le Conservatoire du littoral
- ◆ Une réserve Naturelle Régionale : Sainte-Lucie
- ◆ 11 Zones de protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive Oiseaux
- ◆ 12 Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la Directive Habitats Faune-Flore
- ◆ 2 sites labellisés Ramsar
- ◆ 66 ZNIEFF de type I et 14 ZNIEFF de type 2.

ENJEUX – Milieux naturels et biodiversité

Un patrimoine naturel exceptionnel à préserver

- ◆ Préserver des espèces et des milieux naturels remarquables
- ◆ Réguler l'accès aux sites naturels du littoral (parking en retrait des sites, balisage des chemins, empêcher l'accès aux véhicules motorisés, délimitation de zones de mouillage...)
- ◆ Lutter de façon mesurée contre la fermeture des milieux en réinstaurant du pâturage sur les secteurs à enjeux de milieux ouverts forts
- ◆ Concilier les usages de l'eau pour assurer une régulation des niveaux d'eau et de salinité compatibles avec le maintien de la richesse du patrimoine naturel
- ◆ Lutter contre les espèces invasives (éradication, sensibilisation...)
- ◆ Veiller à l'application de la Loi littoral

Anticiper les effets du changement climatique

- ◆ Favoriser une gestion intégrée des milieux côtiers pour qu'ils puissent pleinement assurer leur rôle de protection contre les phénomènes extrêmes, submersion marine, tempêtes.

Préserver les relations amont-aval et terre-mer

- ◆ Maintenir la continuité longitudinale et transversale des cours d'eau et canaux
- ◆ Protéger les interfaces terre-mer en maintenant les connections (pas de nouvel endiguement...).

Les ressources naturelles

■ **Une ressource en eau sous pression**

La ressource en eau sollicitée dépend des aquifères présents sur le territoire et des apports de ressources provenant du fleuve Orb.

- ♦ La nappe alluviale de l'Aude fournit la ressource de Moussoulens qui est une ressource stratégique du département de l'Aude (elle couvre près de 20 % des besoins de production du département).
- ♦ La nappe alluviale de la Cesse fournit la ressource mobilisée pour les communes du secteur Minervoï (Mirepeisset, Ouveïllan, St-Marcel-sur-Aude, St-Nazaire sur Aude et Sallèles d'Aude)
- ♦ La nappe alluviale de la Berre fournit la ressource pour les communes de Sigean, Roquefort-des-Corbières, Portel-des-Corbières et Fraissé des Corbières (hors périmètre SCOT pour cette dernière). A noter toutefois que les communes de Sigean et Portel-des-Corbières ont des nappes souterraines quasiment déconnectées de la nappe alluviale. La ressource Orb est mobilisée via la conduite littorale BRL pour l'alimentation ou la sécurisation des communes littorales audoises.
- ♦ Sont également sollicités, le karst des Corbières, le karst de Pouzols et d'autres nappes captives.

Ces nappes alluviales sont dépendantes de l'hydrologie des cours d'eau et du maintien d'un débit suffisant et elles participent à la réalimentation des cours d'eau. L'équilibre ne peut être acquis ou maintenu que par une conciliation des prélèvements et du débit du cours d'eau.

Les principaux usages de la ressource sur le territoire sont les suivants :

- ♦ La navigation fluviale et l'irrigation agricole (eaux brutes),
- ♦ L'alimentation en eau douce des étangs du Narbonnais, à partir de l'Aude
- ♦ L'alimentation en eau potable : le Grand Narbonne exploite 23 captages, plus Puech de Labade : tous les puits et forages, sont soit couverts par une DUP approuvée, soit sont en cours de procédure.
- ♦ L'activité touristique, qui constitue un usage conséquent sur une période de l'année sensible pour la ressource

Au total, selon la base nationale des données sur l'eau « EauFrance » (bnpe) pour l'année 2014, 52 millions de m³ d'eau ont été prélevés à l'échelle du territoire du Grand Narbonne, très majoritairement (78,5%) dans les eaux de surface, et pour 21,5 %, dans les eaux souterraines.

La vulnérabilité de l'approvisionnement pour l'eau potable est liée à la sollicitation des ressources multipliée par 2 en période sèche, or cette ressource connaît un déséquilibre quantitatif chronique. La pression sur les nappes en limite de surexploitation induit un risque d'intrusion d'eau salée. D'autre part, certaines ressources souterraines sont impactées par la pollution par les pesticides. Aussi, le Grand Narbonne investit fortement dans des traitements permettant d'éliminer les pesticides sur les forages captant dans le karst des Corbières.

Les bassins versants de l'Aude et de la Berre sont classés en déséquilibre quantitatif, et le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2020 fixe un objectif de retour à l'équilibre en 2021. Cette situation de déficit chronique avéré des ressources au regard des besoins a conduit au classement en zone de répartition des eaux des secteurs de l'Aude médiane et aval.

Globalement, les forages du territoire et les apports de l'Orb permettent de bonnes capacités pour répondre aux besoins actuels à condition que soient mis en œuvre des travaux de sécurisation et des changements pour des pratiques plus économes. Ainsi les scénarios du Grand Narbonne pour la sécurisation de l'eau potable montrent que les ressources actuelles, complétées par les travaux

d'agrandissement des capacités de Puech de Labade, ainsi que des travaux d'entretiens des réseaux, permettront de répondre aux besoins futurs.

■ **Les autres ressources naturelles exploitées**

Une douzaine de carrières sont identifiées sur le territoire. Les principaux matériaux exploités sont les alluvions de l'Aude et de l'Orbieu, que l'on retrouve sur la partie nord du territoire, et différents calcaires. La carrière exploitée à Port-la-Nouvelle est la plus étendue, sur 98,7 ha autorisés. Les autres carrières sont de surfaces petites à moyennes, de 2 ha (La Palme) à 16 ha (Narbonne).

Le sel était exploité localement depuis l'antiquité et constitue une matière première essentielle. Le territoire compte 3 principaux sites : Sainte-Lucie à Port La Nouvelle qui n'est plus en service, Gruissan, et La Palme (qui occupe 400 ha du site Natura 2000).

ENJEUX – Ressource en eau

Enjeux liés à la ressource en eau

- ◆ L'équilibre de la ressource dans la basse vallée et les plaines de l'Aude aval, avec un caractère déficitaire chronique des nappes alluviales de l'Aude et de la Berre qui impacte les usages (PGRE mis en œuvre) ainsi que les besoins biologiques de l'Aude.
- ◆ La mise en œuvre des actions du PGRE, qui doit permettre d'atteindre l'objectif d'équilibre quantitatif à moyen terme (2021).
- ◆ Plusieurs masses d'eau souffrent également d'un état écologique moyen, voire médiocre en raison des pressions. Les étangs du territoire sont notamment affectés par l'eutrophisation, des apports bactériologiques et toxiques.
- ◆ La gestion des apports d'eaux pluviales dans les canaux. Le SCoT devra veiller à ne pas induire de pression supplémentaire sur cette ressource.

Enjeux liés aux ressources minérales

- ◆ Articulation entre la satisfaction des besoins locaux en matériaux de construction et préservation de l'environnement et des paysages
- ◆ Utilisation rationnelle et économe des matériaux en développant le recyclage des matériaux de construction
- ◆ Réduction des distances de transport en privilégiant l'utilisation des ressources situées au plus près des lieux de consommation, notamment pour les granulats.

Enjeux liés aux ressources minérales

- ◆ Pérenniser les salins, supports d'activité économique et support de biodiversité.

Les pollutions et nuisances

■ **Un territoire qui dispose d'un bon niveau d'équipement pour le service public de l'assainissement**

Narbonne-ville dispose d'une STEP récente dont la capacité épuratoire atteint les 120 000 équivalents habitant. Les 34 stations d'épuration du Grand Narbonne traitent 427 687 équivalents-habitants en 2016 (source : rapport d'activité du Grand Narbonne). 29 des 34 stations d'épuration sont conformes à la réglementation de la Directive des Eaux Résiduaires Urbaines. La pollution des eaux de surface par les rejets d'origine domestique est un enjeu bien traité sur ce territoire grâce à d'importants investissements. Le réseau de collecte des rejets domestiques accueille les rejets d'établissements industriels, pour 10 autorisations de déversement et 2 conventions de déversement en fonction des rejets compatibles avec le traitement des eaux usées domestiques.

■ Une qualité de l'air globalement bonne

L'évaluation de la qualité de l'air sur le territoire du Grand Narbonne est réalisée à partir d'un réseau fixe composé de 7 sites dont 1 station de mesure automatique qui mesure la qualité de l'air en continu. De plus, la zone industrielle de Malvesi fait l'objet d'un suivi spécifique et renforcé qui a démontré en 2016 une incidence limitée à l'environnement immédiat du site. Quant aux autres sites industriels (carrières et cimenteries), l'impact sur l'empoussièrement de leur environnement immédiat est estimé comme faible par ATMO Occitanie. Seule l'influence de la cimenterie Lafarge de Port-la-Nouvelle est à la fois forte et en augmentation, essentiellement lorsque la Tramontane souffle.

Les autoroutes A9 et A61 sont les principales sources de pollution due aux transports routiers. Les particules émises par le secteur résidentiel sont significatives, avec pour principale origine le chauffage au bois. Les activités industrielles contribuent aussi à la pollution aux particules fines. On observe également une pollution chronique à l'ozone, dans les zones périurbaines et rurales du territoire.

Au regard des polluants atmosphériques réglementés, la qualité de l'air est globalement bonne, mais des dépassements des seuils réglementaires ont été observés pour le dioxyde d'azote et l'ozone (bilan 2016).

Le territoire représente 39% des émissions de GES du département. Ce taux ne semble pas disproportionné au regard du poids démographique du territoire (34,5% de la population départementale en 2014) et de la présence de grands sites industriels et d'équipements de gestion des déchets ainsi que la présence d'une agglomération conséquente.

■ Des perspectives encourageantes pour la gestion des déchets

La collecte des déchets a progressé nettement de 2006 à 2015, avec une augmentation de +47% de la collecte d'ordures ménagères, de +67% pour la collecte sélective et de +18% pour les déchetteries (18 sur le territoire). Ces évolutions sont à mettre en relation avec l'élargissement important du périmètre du Grand Narbonne : la population collectée a doublé, tandis que les volumes suivent une progression moindre.

L'Ecopôle à Narbonne est un équipement structurant pour la valorisation des déchets. La plateforme de recherche BioRessourceLab est chargée d'étudier les possibilités d'optimisation des techniques de méthanisation des biodéchets issus de la collecte sélective des gros producteurs tels que des cuisines centrales, des marchés... L'enjeu est de proposer, à terme, de nouvelles filières de valorisation basées sur des propositions concrètes adaptées aux contraintes des gisements des déchets locaux (algues, déchets viticoles etc.). Elle aura aussi pour mission le développement de produits innovants, tels que les biocarburants.

Parallèlement, le Grand Narbonne encourage le compostage individuel en distribuant des composteurs domestiques pour la somme de 10€.

Le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Lambert à Narbonne accueille quant à lui tous les déchets non recyclables (déchets ultimes non dangereux).

■ Des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport

Les autoroutes A9 et A61, les voies ferrées, plusieurs routes départementales, ainsi que plusieurs avenues et boulevards de Narbonne sont concernées par un classement sonore de catégories 1 à 4. La réglementation ne vise pas à interdire de futures constructions mais à faire en sorte qu'elles soient suffisamment insonorisées.

Les Cartes de Bruit Stratégiques et le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) de l'Aude ont permis d'affiner la connaissance des enjeux exposés au bruit et d'envisager les actions à mettre en œuvre pour prévenir et réduire les nuisances.

ENJEUX – Pollutions et nuisances

Enjeux liés à l'assainissement

- ◆ Globalement, le territoire est bien équipé pour l'assainissement collectif, en capacités et en performances. Les quelques problèmes qui apparaissent sont ponctuels : ils peuvent être liés à des rejets non domestiques et sont traités au fur et à mesure, soit liés à des activités artisanales ou viticoles, soit il peut y avoir des eaux parasites liés au pluvial. Néanmoins au regard de la sensibilité des milieux, la réduction des rejets domestiques reste l'un des enjeux sur lequel les collectivités doivent agir.
- ◆ La réutilisation des eaux usées à des fins agricoles est un enjeu porteur de solutions alternatives pour la réduction des rejets dans le milieu.
- ◆ L'assainissement collectif est à privilégier en tenant compte du contexte (concentration de la population, coûts respectifs des systèmes d'assainissement collectif et non collectif, effets sur l'environnement et la salubrité publique...).

Enjeux liés à la qualité de l'air et aux déchets

- ◆ Qualité de l'air : vers une approche innovante de la santé fondée sur le lien urbanisme – santé, cf. projet régional Santé Environnement et l'outil de suivi des indicateurs santé et bien-être territorial
- ◆ Déchets : anticiper l'essor démographique et poursuivre les actions de lutte contre les dépôts sauvages. Cet enjeu est d'autant plus prégnant pour Le Grand Narbonne, qu'il est situé dans une zone fortement touristique, ce qui implique une importante augmentation de sa population et du volume de déchets produits pendant le pic de la période estivale, notamment sur le littoral.
- ◆ Réduction des déchets à la source et développement de l'économie circulaire.

Les risques naturels et technologiques

Un territoire fortement exposé au risque inondation et submersion marine

les phénomènes d'inondation identifiés comme prépondérants concernant les submersions marines et débordements de l'Aude, de l'Orbieu, la Berre. Dans une logique de priorisation des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations, le TRI fait l'objet d'une cartographie précisant les enjeux exposés aux risques et s'accompagne de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) à l'échelle des bassins versants. La SLGRI Aude Berre Rieu mise en place sur le territoire se décline en 2 documents : le PAPI 2015 – 2020 sur le bassin versant de l'Aude et de la Berre et les Plans Pluriannuels de Gestion du Bassin Versant (PPGBV) 2016-2021.

Un territoire vulnérable aux feux de forêt, une pression en progression

Sur le territoire, les secteurs particulièrement sensibles sont les garrigues et les boisements du massif de la Clape, des Corbières et de Fontfroide, du plateau de Leucate et du Minervois. En application de l'article L.132-2 du Code de l'Urbanisme, les services de l'Etat ont porté à la connaissance des communes en 2017 différents éléments concernant le risque feu de forêt, évalué dans le cadre des études sur les massifs de la Clape, Fontfroide Est, Narbonne Ouest, et du littoral Sud Audois : la carte des aléas de feu de forêt ; la carte indicative de la défendabilité, établie sur la base des données issues du SDIS en 2014 ; la carte des enjeux communaux comprenant notamment l'emplacement des établissements sensibles et les zones urbanisées.

Un risque mouvements de terrain globalement peu présent, mais un aléa fort très localisé

La commune de Bizanet est concernée par un PPRMvt, qui couvre notamment le secteur de la Plâtrière soumis à des affaissements de terrain récurrents liés à la présence d'une ancienne carrière souterraine de gypse.

Un territoire globalement peu soumis au risque sismique, une vigilance à maintenir

Le territoire du SCoT du Grand Narbonne n'est impacté que par un aléa sismique de niveau faible. Les secousses (sans gravité) ressenties à une époque récente (1887, 1909, 1920, 1922, 1950, 1970, 1996, 2006) montrent que le risque est réel.

Des outils de prévention des risques en place : état d'avancement des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn)

Sur le territoire, de nombreux PPRn sont en place ou en cours de mise en place :

- ◆ 6 PPRi approuvés
- ◆ 4 PPRL approuvés et 5 PPRL en cours
- ◆ PPRL Bages et La Palme prescrits
- ◆ 1 PPRMvt
- ◆ 1 PPRif en devenir (procédure amont) : Narbonne
- ◆ 4 études Feux de Forêts

Les risques technologiques

Un risque industriel localisé

Sur le territoire du SCoT du Grand Narbonne, on peut recenser 74 ICPE dont 2 ICPE Seveso seuil bas et 7 ICPE Seveso seuil haut. Trois Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRt) sont mis en œuvre : pour l'entreprise Comurhex-Areva implantée sur la ZI Malvézi qui accueille l'usine nucléaire Orano-Malvesi, à Narbonne ; pour un dépôt agro-pharmaceutique sur la ZI de Truillas de Sallèles-d'Aude ; pour la zone portuaire de Port-la-Nouvelle.

Un risque lié au transport de matières dangereuses

32 communes sont concernées par ce risque lié aux axes routiers (A9 et A61, RD 6009, RD 6113, RD 6139, RD 169, RD 5) et aux axes ferroviaires (et gares) (lignes SNCF Marseille - Toulouse, Marseille - Espagne et Narbonne - Bize- Minervois).

ENJEUX – Risques naturels et technologiques

- ◆ Le principal enjeu lié aux risques est l'équilibre entre développement territorial et les mesures de prévention, en anticipation du changement climatique
- ◆ Protection des lieux habités par le développement des extensions urbaines en dehors des zones à risques et l'adaptation des constructions (urbanisme réversible et résilient, formes urbaines innovantes).
- ◆ Maintien des champs d'expansion des crues et entretien des canaux agricoles qui servent d'axes d'évacuation des eaux de plaine
- ◆ Réflexion sur la gestion des ruissellements dans l'ensemble des projets d'aménagement, à ne pas aggraver par l'imperméabilisation des sols en dehors des parties bâties
- ◆ Prévention des risques liés aux feux de forêts : maintien des zones tampons et coupures permettant de tenir les espaces urbains à distance des espaces sensibles au risque d'incendie : il s'agit en particulier de l'ouest Narbonnais, du secteur de Vinassan/ Fleury en bordure de la Clape et de la zone de piémont en bordure des Corbières.

L'énergie et climat

■ **Un territoire pionnier dans la transition énergétique**

Dès 2013, il a approuvé son premier Plan Climat Energie Territorial (PCET), aujourd'hui en cours d'actualisation pour lui ajouter notamment le volet qualité de l'air. Parallèlement, le territoire est labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et bénéficie d'un Contrat d'objectif territorial énergie-climat soutenu par l'ADEME. Enfin, le Grand Narbonne s'est engagé dans la démarche de labellisation d'excellence « Cit'ergie » afin de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue sur le volet patrimoine et compétences.

La consommation énergétique du territoire est dominée par le secteur du transport qui représente près de 50% du total des consommations, le résidentiel et l'économie. En termes de ressources énergétiques utilisées, les produits pétroliers dominent largement.

Le territoire comporte de nombreuses installations de production d'énergie renouvelable, qui permettent de couvrir près de 14% des consommations énergétiques totales du territoire fin 2014. L'objectif est d'atteindre 23% à l'horizon 2020 et 26,6% en 2030. Soucieuse du maintien de la qualité des paysages et des écosystèmes, la collectivité est engagée dans l'élaboration d'une Charte de Qualité visant à articuler les enjeux énergétiques avec les enjeux environnementaux.

■ **Une vulnérabilité face au changement climatique**

Il existe tout d'abord un risque sanitaire pour les populations à considérer en lien avec les épisodes caniculaires, les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, ou encore le développement de nouvelles formes de maladies et allergies.

Le Grand Narbonne est fortement exposé au risque d'inondation, de submersion marine, d'incendie, dont le changement climatique devrait accentuer l'intensité et la fréquence. Le territoire est particulièrement concerné par l'hypothèse d'augmentation du niveau de la mer.

La baisse des précipitations en été pourrait en outre réduire la quantité d'eau disponible, altérant le bon fonctionnement des voies de navigation intérieure, et conduire ainsi à des réductions de capacités des barges, voire à des interruptions de service. Par ailleurs, la qualité de cette ressource pourrait se dégrader du fait des faibles débits d'étiage en amont entraînant notamment la diminution de la ressource disponible et l'altération de la continuité biologique des milieux.

En termes d'activités, le changement climatique impactera, au travers la pression sur la ressource en eau et les risques naturels, les secteurs agricoles (modification des rendements et cycles de cultures) et touristiques (érosion du littoral).

Enfin, le changement climatique impactera les milieux naturels et la biodiversité du territoire, suite aux dépérissements liés à la sécheresse et aux incendies. La multiplication des risques naturels contribuera à une mutation de la faune et la flore autochtone impliquant une migration conjointe des espèces et des espèces.

ENJEUX – Energie climat

- ◆ Généralisation des approches énergétiques et climatiques dans l'aménagement et la planification
- ◆ Poursuite de la diversification du mix énergétique renouvelable, en cohérence avec les gisements, enjeux paysagers et environnementaux du territoire : notamment solaire thermique, photovoltaïque sur les bâtiments, bois-énergie, aérothermie
- ◆ Réflexion sur l'innovation pour s'adapter aux changements climatiques et aux risques

II. PROSPECTIVE

Les enjeux et opportunités sur le long terme du Grand Narbonne

Un pôle central de l'arc Méditerranéen

Le Grand Narbonne valorise son positionnement en lien avec l'objet du projet Cœur de Languedoc qui constitue un espace privilégié de coopération renforcée afin de structurer la frange sud de la France, dans un rôle d'articulation porteur avec l'Espagne et de création de valeur. Le Grand Narbonne revendique ainsi clairement son identité méditerranéenne dans son développement futur.

Une ruralité dynamique, une ville-centre moteur du développement, un littoral attractif et des écosystèmes variés pour un territoire complet et identifié

La pluralité des espaces du Grand Narbonne est une réelle valeur ajoutée pour le cadre de vie, le développement du territoire ainsi que la création d'une destination touristique globale. Les différents espaces du territoire présentent tous des spécificités et des filières économiques à valoriser. Le Minervois, le Sigeonais et les Corbières renforcent l'identité du territoire avec une viticulture de grande qualité et renommée, mais aussi de nombreux autres produits agricoles qui peuvent concourir à une meilleure alimentation. Le littoral est très attractif, développé dans les années 1960-1970 par la mission Racine, aujourd'hui patrimoine du XXI^{ème} siècle, certaines communes peuvent multiplier leur population par plus de 10 en haute saison touristique et développent une filière « Vent et Glisse » compétitive, appuyée par l'organisation d'évènements internationaux de sports de glisse. Le pôle Narbonnais est un véritable pôle économique, qui structure le territoire : il fait l'objet du dispositif gouvernemental Action Cœur de Ville dont l'objectif est de revitaliser son centre ancien et ses commerces.

Des projets structurants valorisés

Le Grand Narbonne va accueillir à terme d'importants projets structurants à dont il a su se saisir pour construire un projet d'aménagement ambitieux :

- **Extension du port de Port-la-Nouvelle** : un nouveau bassin portuaire pour accueillir les navires et les activités de construction et d'assemblage d'éoliennes et un Parc Logistique Portuaire, en lien avec la Réserve Naturelle Régionale de Sainte-Lucie.
- **NarboVia à Narbonne** : futur Musée régional de la Narbonne antique, valorisant l'exceptionnel patrimoine antique du territoire
- **Projet oenotouristique du château Capitoul** à Narbonne, avec création d'une résidence de tourisme haut de gamme, tout en maintenant la cave et le caveau de ventes.
- **Le projet de clinique de soins de traitement du psoriasis à La Palme** : création sur 4 hectares d'une clinique de soin contre le psoriasis, d'une résidence d'hébergement, d'un solarium et d'une piscine extérieure.
- **Pôle Santé - Médipôle Montredon-les-Corbières-Névian** : qui s'accompagne d'une zone d'activité qui permettra d'ouvrir de nouveaux espaces face à la très forte demande des entreprises sur le territoire et d'un rééquilibrage à l'ouest.
- **Valorisation écotouristique du domaine du Grand Castérou en Maison de la Narbonne / du Parc naturel régional** : ancien domaine agricole propriété du Conservatoire du Littoral en bordure du canal de la Robine, avec un fort potentiel pour le tourisme de nature, au travers d'une exposition permanente, un atelier de restauration du patrimoine maritime et fluvial, d'espaces pédagogiques et de sentiers de découverte.
- **ZAC EcoQuartier de la Sagne à Gruissan** : construction d'environ 800 logements, avec une mixité d'habitat, des équipements publics et commerciaux, avec des enjeux écologiques forts et des boisements préservés.

Et à terme, le passage de la LGV reliant Montpellier à Perpignan puis à plus long terme l'Espagne avec la volonté de structurer le Couloir Méditerranéen.

Prospectives et les exigences du projet territorial

A l'issue de la présentation de trois scénarios prospectifs de développement, les élus du territoire ont pu construire une vision commune, ne retenant que les aspects proposant une réponse fidèle à leurs ambitions et qui ont guidé le projet de révision du SCoT.

1. Renforcer la place du territoire au sein de l'arc méditerranéen régional en lien avec Montpellier, Perpignan et Toulouse : le Grand Narbonne comme pôle d'articulation, de rayonnement et d'attractivité globale

Le positionnement géographique du Grand Narbonne est perçu comme un atout et l'objectif est de pouvoir tirer parti de cette situation. Le Grand Narbonne ne veut pas être un simple territoire de passage mais un réel espace de création de valeur ajoutée et de cristallisation des flux. Dans ce cadre, les coopérations avec les territoires voisins dans un rayonnement élargi sont essentielles : le littoral de la Région Occitanie avec lequel il partage des caractéristiques similaires, mais aussi son ouverture avec Carcassonne et la métropole de Toulouse afin de développer les thématiques du numérique et de l'innovation qui s'inscrivent nécessairement dans un territoire vaste et identifié, sans oublier la métropole de Montpellier. Le projet est ainsi un projet de développement global qui s'appuie sur la capitalisation de flux qualitatifs.

2. Promouvoir un art de vivre pour un bien vivre et une attractivité augmentée

Le bien-être et la qualité de vie sur le territoire du Grand Narbonne seront le fil directeur du projet. Ils doivent permettre de valoriser une identité typiquement narbonnaise, qui fait également partie d'une identité méditerranéenne plus vaste. Cet art de vivre est visible dans les paysages variés du territoire, mais également les savoir-faire de la population, la proximité et la convivialité qui sont autant d'atouts pour conforter l'attractivité et l'identification du territoire. L'ensemble de ces ressources, paysagères, matérielles comme immatérielles, doivent être protégées et valorisées dans un projet de territoire ambitieux mais qui s'appuie sur une réalité territoriale.

L'art de vivre implique aussi la bonne santé et le bien-être de la population, notamment en favorisant l'accès à la nature, l'amélioration de la qualité de l'air, en incitant aux modes actifs dans les déplacements en en augmentant la part des énergies renouvelables...

Il s'agit ainsi également de protéger la place de la viticulture dans l'économie et l'identité narbonnaise, qui agit comme un marqueur et qui a l'intention d'affirmer sa place, en recherchant sans cesse la qualité et la protection des ressources.

3. Dépasser les contraintes spatiales et les risques pour se développer « autrement »

Le Grand Narbonne est un territoire contraint spatialement : 11 périmètres de protection se superposent sur sa surface, s'ajoutant à l'application de la loi Littoral. Plus que d'autres territoires, le Grand Narbonne doit concilier son développement avec la protection de ses ressources nombreuses, mais également fragiles dans un contexte de forte pression foncière étant donné son attractivité.

L'enjeu sera ainsi de continuer l'effort commencé de réduction de la consommation spatiale, de protéger durablement les paysages, mais également d'adopter une culture du risque nécessaire dans ce territoire fortement impacté par le risque inondation et feux de forêts, que le changement climatique pourra intensifier à l'avenir. Se développer « autrement », c'est également se développer mieux et c'est ce qui fera à plus long terme la valeur ajoutée du territoire narbonnais.

4. Affirmer une destination touristique globale ancrée dans cet art de vivre et un accueil renouvelé

La destination touristique prospère qu'est le Grand Narbonne est en quête de renouvellement, en s'éloignant de l'image d'un tourisme dit « de masse », alors même que la présence du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, du réseau patrimonial de villages du Minervois, du massif de la Clape, des étangs et du Canal du Midi peuvent permettre d'offrir une destination globale et complète, qui devra être mieux identifiée. L'affirmation d'une destination touristique permet aussi de positionner le territoire en terme d'attractivité économique territoriale.

La stratégie choisie s'inscrit dans une démarche d'ouverture, qui vise à créer des coopérations de proximité avec les territoires voisins.

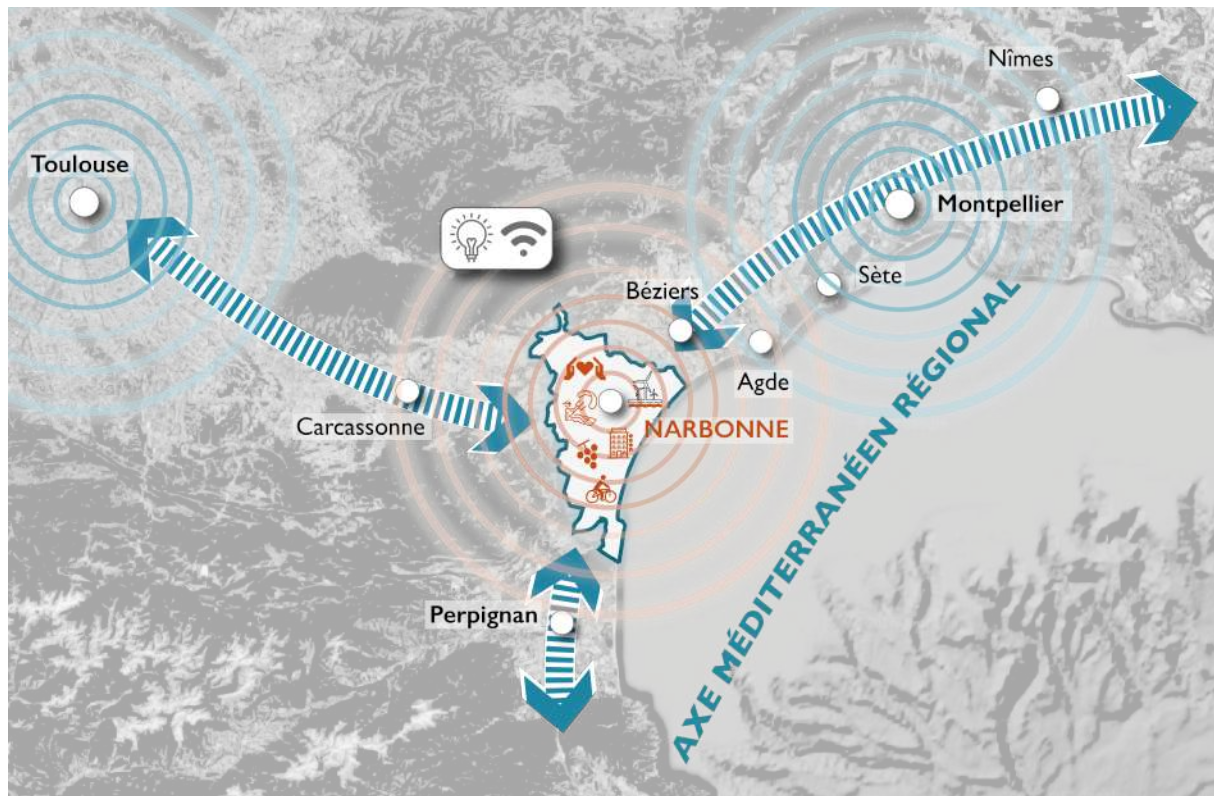
Il sera nécessaire ainsi :

- *de poursuivre la croissance du territoire pour permettre la venue de nouvelles populations et de touristes, ainsi que consolider un système économique et social à même de faire face aux enjeux du territoire narbonnais ;*
- *de consolider la qualité paysagère et environnementale du territoire comme axe essentiel de la stratégie globale y compris économique ;*
- *d'anticiper les effets du changement climatique : pression sur les ressources, augmentation des périodes de sécheresse, des risques incendies, salinisation des terres...*

III. LE PROJET DE TERRITOIRE CHOISI A HORIZON 20 ANS : LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

« Innovation et art de vivre sur le littoral de la Région Occitanie »

Le positionnement du SCoT de la Narbonnaise



Des savoir-faire spécifiques à valoriser : énergies vertes, agri/viticulture, tourisme, glisse et voile, itinéraires de découverte, santé et bien-être...



... Dans une dynamique régionale globale



... En utilisant notamment les leviers du numérique et de l'innovation

AXE I S'ouvrir pour se démarquer

« Un territoire de coopérations pour une lisibilité et une efficacité économique renforcées »

Tout d'abord, l'objectif est **de renforcer les connexions avec les espaces extérieurs pour amplifier les synergies**. Il s'agit d'améliorer globalement l'accessibilité et surtout capitaliser sur le positionnement stratégique de Narbonne sur l'axe méditerranéen, entre Toulouse, Carcassonne, Perpignan et Montpellier, en participant à la structuration de ce couloir méditerranéen et en optimisant les dessertes routières, notamment pour le fret qui représente un enjeu fort d'accompagnement du « choc économique » avec l'extension du port de Port-la-Nouvelle. L'accessibilité du territoire doit également se renforcer par le renforcement de la couverture numérique globale du territoire et des services qui l'accompagne, avec un fort enjeu de compétitivité des entreprises.

Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire est une stratégie forte portée par le Grand Narbonne visant notamment à la meilleure identification du territoire par les acteurs économiques. A horizon SCoT, le territoire souhaite renforcer sa compétitivité économique grâce à la structuration de filières économiques d'excellence, pour lesquelles il dispose d'avantages comparatifs de taille. En effet, en se basant sur les ressources à disposition, le Grand Narbonne identifie les potentiels de développement ou d'approfondissement des secteurs économiques. Cet accroissement doit permettre au territoire de maintenir son attractivité économique et sa position de pôle d'emploi.

Enfin, **améliorer la lisibilité des espaces économiques pour gagner en attractivité** est une nécessité. Convaincu que sa croissance ne dépend pas uniquement de ses ressources endogènes mais également de sa capacité à créer des synergies avec les territoires voisins, le Grand Narbonne affiche une ambition de lisibilité économique, pour permettre une plus grande attraction auprès des différents acteurs économiques. Cette lisibilité doit permettre de cristalliser les flux sur le territoire grâce à une organisation des pôles économiques cohérente et grâce à un rapprochement entre formations et entreprises dans les domaines d'excellence du Grand Narbonne. Par ailleurs, l'ouverture du territoire sur ses voisins doit permettre d'augmenter sa capacité à se définir comme destination touristique globale au cœur de la Région Occitanie.

AXE 2 Attirer par la qualité

« Un territoire où l'art de vivre s'affirme au service du bien-être »

Tout d'abord, le projet a pour objectif **de conserver la dimension de proximité par un maillage de commerces, d'équipements et de services pour tous**. La présence de commerces, d'équipements et de services au sein des bourgs est source d'attractivité pour les territoires. Or, bien que principalement structuré autour du pôle central de Narbonne, le territoire narbonnais demeure multipolaire, avec une offre répartie sur l'ensemble du territoire permettant ainsi de répondre aux besoins des touristes comme des résidents permanents. Il s'agit de conserver cet atout, qui permet dans le même temps de maintenir une certaine autonomie vis-à-vis des pôles urbains environnants tels que Béziers, Agde et Perpignan.

Puis il s'agira de **développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire**. Elaborer une stratégie globale au sein du Grand Narbonne a pour objectif un développement d'ensemble, diffusé à tous les espaces, ce qui suppose également de penser les connexions entre les bassins de vie, leur articulation. Aujourd'hui, l'usage de la voiture individuelle prédomine largement dans les déplacements des habitants et des touristes, entraînant des effets de congestion routière (notamment en période estivale), des problématiques d'accessibilité et de stationnement, mais aussi de santé liées à la qualité de l'air (ozone), et venant alors questionner la qualité du cadre de vie. Le Grand Narbonne s'engage donc dans une réduction de cette dépendance, via la promotion de nouveaux modes de déplacements, variés, permettant une autre manière de

découvrir le territoire et de se l'approprier, et entraînant une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, **valoriser les ressources pour le bien-vivre** est l'un des fils-directeurs du projet. Le territoire bénéficie d'une variété de ressources dont la combinaison est atypique. C'est sur ce socle naturel et paysager, ainsi que sur les activités associées que le Grand Narbonne fonde une grande partie de son attractivité. L'améliorer passe donc nécessairement par la poursuite de la préservation et la valorisation de ses ressources, via une gestion durable et respectueuse de l'environnement dans lequel les développements et usages de l'homme s'inscrivent. C'est ainsi que le territoire pourra s'affirmer comme un espace de bien-vivre, anticipant son développement par une approche systémique et durable dans laquelle la qualité de vie est intimement liée à la préservation des milieux et des ressources naturelles, à la prévention des risques et des nuisances.

AXE 3 Aménager autrement

« Un territoire audacieux pour des espaces littoraux, urbains et ruraux renouvelés »

L'organisation du développement doit prendre en compte la capacité d'accueil pour un redéploiement maîtrisé et une gestion optimisée des pressions littorales. Composé de plusieurs espaces de vie aux caractéristiques marquées, le Grand Narbonne présente une architecture territoriale particulière. Il s'agit de valoriser les complémentarités entre chaque espace, selon leurs capacités d'accueil, pour alimenter une dynamique de croissance globale profitant à l'ensemble du territoire, et en articulation avec les territoires voisins. Ce n'est que via l'affirmation de cette armature interne, assignant un rôle différencié aux espaces du territoire, que le projet d'ensemble, partagé, gagnera en cohérence et en efficacité.

Le projet vise à optimiser l'espace pour composer avec les spécificités du territoire. Le contexte de foncier contraint est indiscutablement à prendre en compte au sein du projet de développement du territoire narbonnais, qui cherche à augmenter son attractivité résidentielle, touristique et économique. Cette spécificité demande en effet plus qu'ailleurs de porter une réflexion sur la manière d'aménager et de construire afin de minimiser les espaces consommés tout en répondant aux besoins des populations actuelles et futures. Il s'agit notamment de limiter la consommation d'espace, d'augmenter les densités et de privilégier les secteurs d'urbanisation hors des espaces productifs (viticoles, agricoles) du territoire.

Enfin, le projet a pour objectif de **proposer des aménagement de qualité et innovants, socles d'une attractivité renouvelée** du territoire. Pour accroître son attractivité, le Grand Narbonne doit valoriser ses espaces existants comme nouvellement créés, bâtis comme naturels. La qualité de son patrimoine et des aménagements constitue en effet un fort levier de valorisation territoriale, contribuant à créer un cadre de vie attractif et agréable pour les résidents, visiteurs, entreprises et usagers.

IV. LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO) TRADUCTION REGLEMENTAIRE DU PROJET

Le DOO traduit réglementairement le PADD. Il constitue le document cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent lui être compatibles (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat...).

Ainsi il prévoit les modalités d'aménagement du territoire, qui doivent répondre aux objectifs de logement, transports, commerces et équipements, de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers, et de protection des ressources naturelles qui découlent du PADD.

Pour traduire le projet du SCoT et dans un souci de cohérence, les orientations du DOO font écho aux objectifs stratégiques formulés au sein du PADD du SCoT du Grand Narbonne.

AXE I. S'OUVRIRE POUR SE DEMARQUER : UN TERRITOIRE DE COOPERATIONS POUR UNE LISIBILITE ET UNE EFFICACITE ECONOMIQUE RENFORCEES

L'objectif de cette première partie est d'affirmer l'ouverture du Grand Narbonne, territoire de grands flux afin de consolider sa compétitivité, tisser des liens et créer de la valeur ajoutée sur son périmètre. Il vise un objectif de lisibilité économique, notamment pour son organisation sur le territoire, pour que le Grand Narbonne puisse être plus attractif dans ces espaces de coopérations.

Orientation I.1. Renforcer les connexions avec les espaces extérieurs pour amplifier les synergies.

I.1.1 Organiser les mobilités de transports de grande échelle

I.1.2 Favoriser le développement rapide du numérique, levier et condition de développement résidentiel, économique et touristique

Orientation I.2. Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire

I.2.1 Renforcer le niveau de service de la filière touristique en lien avec le développement de l'économie résidentielle

I.2.2 Accompagner les besoins d'évolution et de structuration de la filière Vigne et vin et la renforcer en l'intégrant dans une approche globale de valorisation des activités primaires (agriculture, aquaculture, saliculture)

I.2.3 Optimiser le potentiel de la filière environnement et croissance verte et bleue

I.2.4 Affirmer la performance globale de la filière glisse

I.2.5 Développer et structurer une filière culture et patrimoine

I.2.6 Développer la filière Santé et bien-être

I.2.7 Renforcer la filière numérique en s'appuyant sur les besoins de services numériques liés aux autres filières

Orientation I.3. Améliorer la lisibilité des espaces économiques pour gagner en attractivité

I.3.1 Dessiner une armature de pôles économiques cohérente et lisible pour un maillage du territoire

- 1.3.2** Organiser l'accueil des entreprises et activités en cohérence avec l'armature économique
- 1.3.3** Développer l'offre de formation en lien avec les filières du territoire
- 1.3.4** S'affirmer comme destination touristique

AXE 2. ATTIRER PAR LA QUALITE : UN TERRITOIRE OU L'ART DE VIVRE S'AFFIRME AU SERVICE DU BIEN VIVRE

L'objectif de ce second axe est de soutenir la qualité territoriale du territoire, en proposant une organisation territoriale qui permette aux habitants et touristes d'accéder facilement aux aménités du territoire, dans une perspective de redynamisation des centres anciens. Il s'agit également d'améliorer l'offre de mobilités pour mieux tenir compte des besoins spécifiques et connecter les espaces de vie du territoire et enfin de maintenir à tout prix les ressources fondatrices de la richesse et de la qualité narbonnaise : ses paysages, sa biodiversité, ses espaces agricoles, la qualité de l'eau, sa bonne santé territoriale au travers de l'ensemble de ses ressources.

Orientation 2.1 Conserver une dimension de proximité par un maillage de commerces, d'équipements et de services pour tous

- 2.1.1** Proposer une offre d'équipements pour répondre à une diversité de besoins
- 2.1.2** Reconquérir et faire vivre les centres anciens
- 2.1.3** S'adapter aux besoins en commerces en privilégiant la proximité et l'animation des cœurs de ville

Orientation 2.2 Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire

- 2.2.1** Proposer des mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture carbonée
- 2.2.2** Développer des modes doux pour un territoire pratiqué, approprié

Orientation 2.3 Valoriser les ressources pour le bien-vivre

- 2.3.1** Préserver la fonctionnalité écologique du Grand Narbonne
- 2.3.2** Valoriser les paysages méditerranéens de la Narbonnaise, vecteurs essentiels de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du territoire
- 2.3.3** Maintenir durablement les activités agricoles et encourager leur diversification
- 2.3.4** Renforcer la qualité du cadre de vie pour un territoire de santé et de bien-être

AXE 3. AMENAGER AUTREMENT : UN TERRITOIRE AUDACIEUX POUR DES ESPACES LITTORAUX, URBAINS ET RURAUX RENOUVELES.

L'objectif de ce troisième axe est de permettre un développement harmonieux du territoire, qui se concilie avec la protection des paysages et des espaces naturels. Il s'agit de pouvoir organiser le développement en donnant des objectifs prenant en compte la capacité d'accueil des différents espaces du territoire, d'optimiser l'espace et de proposer des aménagements de qualité et innovants.

Orientation 3.1 Organiser le développement en prenant en compte la capacité d'accueil pour un redéploiement maîtrisé et une gestion optimisée des pressions littorales

- 3.1.1** Affirmer une armature territoriale pour un développement d'ensemble, adaptée aux capacités de chacun
- 3.1.2** Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité
- 3.1.3** Organiser l'aménagement littoral pour soutenir la capacité d'accueil

Orientation 3.2 Optimiser l'espace pour composer avec les spécificités du territoire narbonnais

3.2.1 Optimiser le foncier déjà urbanisé

3.2.2 Limiter la consommation d'espace afin de lutter contre l'étalement urbain tout en répondant aux besoins liés au projet de développement

Orientation 3.3 Proposer des aménagements de qualité et innovants, socles d'attractivité

3.3.1 Rechercher une qualité des aménagements pour les espaces résidentiels et économiques

3.3.2 Concilier les activités humaines avec la qualité environnementale et la préservation du cadre de vie

Orientation 3.4 Intégrer la gestion des risques et des ressources en amont du développement

3.4.1 Organiser la prévention et la gestion des feux de forêts

3.4.2 Anticiper la gestion des risques inondation et littoraux par une stratégie de recomposition spatiale

3.4.3 Prendre en compte les autres risques naturels et technologiques

3.4.4 Accompagner le développement d'une culture du risque et de l'adaptation au changement climatique

3.4.5 Gérer durablement la ressource en eau et les ressources minérales

V. ARTICULATION DU SCoT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Les plans et les programmes avec lesquels le SCoT doit être compatible :

- Les **dispositions particulières au littoral prévues aux articles L.146-1 à L.146-9 du Code de l'Urbanisme** : sur le territoire, 9 communes sont soumises à la loi Littoral.
- Les règles générales du fascicule du **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET Occitanie 2040)** en cours de finalisation.
- **La Charte du PNR de la Narbonnaise**
- Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2020)** et les objectifs de protection définis par les **schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE « Basse vallée de l'Aude », « Etangs de Salses et Leucate », « Astien »)**.
- Les dispositions du **PGRI Rhône-Méditerranée 2016-2021**

Les plans et programmes à prendre en compte

- Les objectifs du futur **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET Occitanie 2040)** : il intégrera les schémas sectoriels existants dans son périmètre, tels que les SRCAE, les SRCE, etc.
- **Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)** de l'ex-Région Languedoc-Roussillon adopté le 20 novembre 2015.
- **Les programmes d'équipements de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics**
 - o Le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de l'Aude (2016 - 2022)
 - o Le projet Château Capitoul
 - o Le projet Maison de la Narbonnaise
 - o Le Narbo Via
 - o La Salle Multimodale à Narbonne, renommée ARENA
 - o La stratégie touristique du Grand Narbonne : « La Narbonnaise, Surprenante Méditerranée »
 - o La Stratégie Touristique Intégrée et Innovante (STII)
 - o La rocade est de Narbonne, rejoignant Coursan
 - o La nouvelle gare TGV et à beaucoup plus long terme, l'arrivée de la LGV.
 - o Le Grand Port (extension du port) de Port-la-Nouvelle
 - o Le projet d'élargissement de l'A61
- **Le schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM)**

Le SCoT prend également en compte :

- Le document stratégique de façade (DSF Méditerranée) devant s'achever courant 2019.
- Le Schéma départemental d'aménagement et de développement des territoires (SDADT de l'Aude) Aude 2030.
- Le Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD Languedoc Roussillon) approuvé par le Préfet de région en juillet 2012

- Le Plan Départemental de l’Habitat de l’Aude adopté en juin 2013
- L’Atlas des Paysages de l’Aude
- La stratégie départementale de gestion du Domaine Public Maritime Naturel
- La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte
- Les plans de balisage et arrêtés du Préfet Maritime
- La Stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages de navires de plaisance
- Le document stratégique sur l’implantation de récifs artificiels
- Le plan d’action pour le milieu marin (PAMM)

D’autres projets ont été pris en compte, certains déjà identifiés dans le premier SCoT :

- Projet de contournement de Coursan
- Nouvel échangeur de l’A9 / sortie d’autoroute au niveau de Salles d’Aude
- Piste cyclable « De la mer au canal »
- Liaison maritime côtière de Port-Leucate à Fleury
- Deux projets ferroviaires structurants sont également pris en considération : l’amélioration de la liaison Toulouse-Narbonne-Montpellier et le Schéma Directeur de la transversale sud.

VI. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Evolution de l'occupation du sol et bilan de la consommation d'espace

La consommation d'espace est calculée à partir de la base de données d'occupation du sol Occitanie (BD OCSOL, traitement par Alisé Géomatique) qui existe pour les années 2003, 2012 et 2015.

L'analyse de l'occupation du sol entre 2003 et 2015 a fait l'objet de deux méthodologies distinctes :

- La consommation par artificialisation brute des espaces agricoles et naturels par période analysée, il s'agit donc d'une artificialisation brute des surfaces, qui ne prend pas en compte les possibles espaces artificialisés retournés à la nature ou à une utilisation agricole.
- L'artificialisation nette par le calcul de la différence entre les surfaces d'espaces artificialisés de deux années.

La méthode choisie pour analyser la dernière période 2009 - 2019 et l'évaluation future est celle de **la consommation brute par artificialisation**, qui a le mérite de montrer les dynamiques à l'œuvre et d'être plus exigeant sur la diminution des espaces consommés.

Afin d'évaluer la consommation d'espace sur les dix dernières années, soit entre 2009 et 2019, il a été nécessaire de faire une projection de 2016 à 2019. Celle-ci a été calculée à partir des tendances et de l'évolution de la consommation observée entre 2003 et 2015 qui était de 97 hectares par an en moyenne, et dont le rythme ralenti fortement sur la période 2012 - 2015.

<i>Consommation d'espace</i>	2009-2015	2016-2019	2009-2019
Bilan de la consommation (en ha)	582	288	870
Consommation annuelle moyenne (en ha / an)	97	72	87

Méthodologie : Des projections ont été nécessaires pour évaluer l'occupation du sol entre 2009 et 2019 soit les 10 dernières années précédant l'arrêt du SCoT. Les données OCSOL existent pour les années 2003, 2012 et 2015. Pour obtenir l'évolution entre 2009 et 2015, le chiffre de la consommation annuelle entre 2003 et 2015 a été appliqué, soit 97 hectares. La consommation annuelle moyenne était de 105 ha entre 2003 et 2012 mais déjà de 72 hectares entre 2013 et 2015. C'est ainsi ce dernier chiffre, 72 hectares, qui a été appliqué entre 2016 et 2019. On obtient donc une moyenne de 87 hectares bruts consommés par an entre 2009 et 2019, soit sur 10 ans.

Objectifs de limitation de la consommation d'espace et programmation du SCoT

Dans son DOO, le SCoT fixe les objectifs maximum de consommation d'espace à 20 ans suivants :

- 200 hectares en extension pour le développement économique. Aucune surface en extension n'est allouée pour le développement spécifiquement commercial.
- 550 hectares en extension à vocation résidentielle
- 50 hectares en extension pour les équipements, en particulier touristiques.

Ces surfaces s'entendent hors grandes infrastructures et projets supra-SCoT. Soit au total 800 ha maximum sur la période 2020-2040, donc 40 ha par an en moyenne. Cela constitue un rythme de consommation d'espace divisant par plus de 2 celui observé sur la période précédente analysée, 2003-2015 (97 ha bruts /an) et sur celle projetée entre 2009 et 2019 (87 ha bruts par an en moyenne projetés sur cette période).

VII. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Préambule

L'évaluation environnementale est l'une des pièces du rapport de présentation. Elle permet d'appréhender plus aisément la prise en compte de l'environnement dans le projet de SCoT, en particulier au travers d'une synthèse des éléments de l'Etat Initial de l'Environnement et des effets probables que la mise en œuvre du SCoT aura sur l'environnement.

L'évaluation environnementale du SCoT est réalisée en parallèle à l'élaboration des documents du SCoT, afin de prévenir des effets négatifs potentiels sur l'environnement qui pourraient résulter de la mise en œuvre du Projet.

■ Le cadrage réglementaire de l'évaluation environnementale

Edictée par la Directive européenne n° 2001/42/CE, codifiée dans les codes de l'urbanisme et de l'environnement, l'évaluation environnementale permet de s'assurer que le SCoT est compatible avec les objectifs nationaux et internationaux de protection de l'environnement aussi bien qu'avec les enjeux spécifiques au territoire. Les objectifs fixés par la directive européenne, dans son article 1er sont les suivants :

- ♦ assurer un niveau élevé de protection de l'environnement ;
- ♦ contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans la planification territoriale.

Les finalités sont donc d'anticiper d'éventuelles incidences dommageables, en intégrant les préoccupations environnementales en amont des décisions, puis avant d'arrêter le projet, de rechercher si besoin des solutions alternatives, afin d'éviter, réduire, ou, à défaut, de compenser d'éventuels dommages sur l'environnement.

La protection de l'environnement prend en compte toutes les composantes de l'environnement : ressources naturelles, biodiversité, pollutions, nuisances, risques, etc. Elle est également liée à la santé publique et à la prise en compte de valeurs sociales, culturelles et esthétiques, ce qui amène donc à analyser le projet au regard non seulement du bon fonctionnement des écosystèmes mais aussi au regard des conditions de vie des populations (paysages, mobilités, etc.).

■ Définition de la notion « d'incidence notable prévisible »

La notion « d'incidence notable » traduit les effets probables du SCoT sur l'environnement, la nature positive ou négative de ces effets et leur ampleur significative ainsi que la probabilité de leur survenue. Les critères d'appréciation des incidences sont décrits dans l'annexe II de la Directive européenne du 27 Juin 2001, ils dépendent de l'étendue, de la fréquence, de l'intensité des effets et de leur cumul éventuel.

L'évaluation des incidences prévisibles notables du SCoT sur l'environnement a pour objectif de déterminer l'impact :

- ♦ des orientations générales et objectifs, déclinés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO, qui constitue la partie juridiquement opposable du SCoT)
- ♦ sur les caractéristiques des espaces susceptibles d'être touchés.

Résumé des incidences du DOO

Le DOO du SCoT du Grand Narbonne s'accompagne de nombreuses incidences positives, qui devraient apporter des améliorations considérables en matière d'environnement. Parmi les éléments les plus prégnants, il convient de citer :

- La définition d'une armature urbaine et économique : le SCoT détermine un parti-pris d'aménagement qui devrait permettre de réduire le mitage du territoire (qui s'accompagne de consommations d'espaces importantes, de déplacements, d'assainissements autonomes...) et ainsi de préserver les terres agricoles et les espaces naturels, ainsi que les paysages ; tout en permettant de rapprocher l'emploi et les services des zones d'habitat (ce qui contribue à réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques liées aux déplacements motorisés).
- La gestion économe des espaces agricoles, naturels et forestiers : il s'agit d'accueillir davantage d'habitants en consommant moins d'espace et en rationalisant l'utilisation des constructions existantes sur le territoire. Ce parti pris se traduit sur l'habitat et est renforcé par des prescriptions permettant de réhabiliter des logements et de réduire la vacance. La gestion économe du foncier s'applique également aux activités économiques, même si une enveloppe foncière est prévue pour réaliser de nouvelles zones d'activités.
- La préservation des ressources environnementales du territoire. De nombreuses prescriptions visent ainsi à agir spécifiquement sur la biodiversité, les paysages, la réduction des pressions et des pollutions de l'eau, la prévention des risques naturels et technologiques.

Les incidences négatives prévisibles du projet sont, quant à elles, peu nombreuses et encadrées, afin qu'elles soient fortement réduites. En particulier, les objectifs suivants sont susceptibles de s'accompagner d'atteintes à l'environnement :

- L'accueil des nouveaux habitants s'accompagne nécessairement de nouvelles pressions sur les ressources du territoire (eau, sols...) et tend à générer de nouvelles pollutions (déplacements, déchets, rejets d'eaux usées).
- Le développement du parc de logements pour répondre aux besoins actuels et aux besoins des nouveaux arrivants, aussi bien quantitativement que qualitativement. Cela s'accompagne nécessairement de consommations de ressources foncières, de matériaux de construction, de nuisances durant les travaux de construction...
- Le développement de la filière glisse et des filières halieutique et aquacole, leviers économiques importants pour le territoire mais sources d'impacts sur la biodiversité marine.
- L'optimisation de la desserte routière, bien que répondant à des enjeux locaux de fluidité et de sécurité, pourrait tendre à favoriser l'usage de la voiture individuelle source d'émissions de GES et de consommations énergétiques fossiles.

Résumé des mesures visant à éviter, réduire, compenser les incidences notables sur l'environnement

Les principales mesures d'évitement des incidences environnementales résultent de la gestion économe du foncier et des principes de développement durable que les documents d'urbanisme devront prendre en compte pour les projets de développement urbain

- réduction de plus de la moitié de la consommation foncière par rapport aux 10 années passées par une optimisation des espaces déjà urbanisés et une revalorisation des logements vacants : évitement de l'artificialisation des sols, du fractionnement des milieux naturels, de la dégradation des paysages...

- définition d'une trame verte et bleue et protection d'espaces à « enjeux agricoles » : évitement d'une possible urbanisation sur ces espaces.
- prise en compte de la Charte Qualité pour la production d'EnR : évite une implantation d'équipements d'énergie renouvelables dans certains secteurs à enjeux environnementaux prégnants (biodiversité, paysage, patrimoine)
- prise en compte de l'ensemble des éléments de connaissance des risques : évite l'implantation de nouveaux enjeux dans les zones d'aléa

Les principales mesures permettant de réduire les incidences environnementales sont liées au renforcement des polarités et à la définition d'espaces naturels et agricoles à enjeux, par la trame verte et bleue notamment. Exemples de mesures de réduction des incidences :

- organisation territoriale basée sur un modèle de développement des polarités et une mixité fonctionnelle des centres-villes (habitat, équipements, commerces, activités) permettant une réduction des déplacements motorisés sources de GES et de consommations énergétiques ainsi que la réduction de la dispersion de l'habitat ;
- application des principes d'urbanisme durable pour l'ensemble des projets et aménagements prévus dans les documents d'urbanisme (habitat, économie) : réduction des impacts potentiels des aménagements sur diverses thématiques environnementales à travers une meilleure insertion paysagère, une gestion économe de l'énergie et de l'eau, un recours à la désimperméabilisation, une accessibilité par modes doux...
- maîtrise de la fréquentation touristique : l'accroissement de la fréquentation touristique aurait tendance à générer des incidences environnementales négatives, essentiellement sur la biodiversité. C'est pourquoi le SCoT porte plusieurs prescriptions visant à réduire les impacts de la fréquentation.

VII. INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT

Des indicateurs sont définis dans le dossier de SCoT pour suivre la mise en œuvre du projet. Une nouvelle évaluation du SCoT devra être réalisée au plus tard 6 ans après son approbation ou à sa prochaine révision afin de vérifier que la trajectoire du territoire correspond bien au projet de développement choisi.

Ces indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT concernent :

- La préservation des milieux naturels ;
- La consommation d'espace et le niveau de développement résidentiel et économique ;
- Les ressources naturelles ;
- Le développement des transports, des déplacements et du réseau numérique ;
- L'énergie ;
- Les risques et nuisances ;
- Le paysage ;